



Samedi 17 avril 2009

- **Éditorial**
- **Les Budgets**
- **Les travaux**
- **L'École Élémentaire**
- **La vie des associations**

#### Dans ce numéro :

Comptes de gestion et administratif 2008	1.1
Budget primitif 2009	1.2
Comptes de gestion et administratif 2008 du service de l'eau	1.3
Budget Primitif 2009 du service de l'eau	1.4
Comptes de gestion et administratif 2008 de l'école élémentaire	1.5
Budget primitif 2009 de l'école élémentaire	1.6
Répartition des dépenses du budget de fonctionnement 2008.	1.7
Taxes Locales	1.8
Projet Cantine/ Garderie	2.1
Réfection de la salle des fêtes	2.2
Alarmes Écoles et Mairie	2.3
Étude de zonage d'assainissement	2.4
La signalétique	2.5
Équipement du service technique	2.6
Inscription à l'école rentrée 2009	3.1
La vie associative	4.1

# Lettre d'information

## ÉDITORIAL

Madame, mademoiselle, Monsieur,

Voilà déjà un an que nous sommes en charge de la Commune de Michery . Conformément à nos promesses électorales, nous avons mis en application une gestion extrêmement rigoureuse tant de nos finances que de notre administration ; elle a commencé à porter ses fruits, puisque nous avons terminé l'année 2008 avec un excédent « correct » (notre épargne) après avoir apporté de nombreuses améliorations à notre cadre de vie communale . Il reste encore beaucoup à faire, notamment en matière de voirie –dont l'état est pitoyable –, d'assainissement – dont les échéances légales se rapprochent –, et d'investissements nécessaires pour l'entretien et la sauvegarde de nos bâtiments municipaux . Nos moyens financiers sont malheureusement insuffisants pour nous permettre la mise en œuvre de tous ces projets . Nous avons cependant effectué ou lancé d'ores et déjà :

L'équipement de notre service technique en matériel adéquat et indispensable ;

La rénovation de la mairie, la salle des fêtes, le presbytère ;

L'entretien et la sécurisation de notre école, que va conforter la création d'une cantine et d'une garderie ;

La préservation de notre église ;

La signalétique du village et ses hameaux ;

La réfection de notre station de pompage et captage d'eau ;

L'amélioration de notre environnement (entretien trottoirs, cimetière...).

La rigueur et la vigilance restent de mise pour cet exercice 2009, mais nous allons réaliser des investissements de plus grande envergure, pour une meilleure qualité de la vie à Michery, ce qui demeure notre objectif primordial .

Nous avons pris l'engagement de vous informer régulièrement : c'est l'objet de cette lettre (la 9<sup>ème</sup>), du site Internet constamment mis à jour, des conseils municipaux ( où vous venez toujours nombreux, et je vous en remercie ), des réunions publiques... qui nous permettent l'échange et le dialogue avec vous . Nous restons à votre écoute, car c'est ENSEMBLE que nous apporterons les progrès nécessaires à notre village .

Je vous souhaite un printemps empli de gaieté.....

Le Maire - Francis GARNIER

## 1 - LES BUDGETS

Le vote du budget est un acte politique majeur. Il retrace l'ensemble des dépenses consenties et des ressources mobilisées au cours de l'année pour conduire les projets de la municipalité. Dans le budget 2009 des crédits spécifiques ont été inscrits pour la réalisation de différentes études et réalisations. Elles concernent notamment certains projets d'aménagement importants tels que la création d'une cantine/garderie et la rénovation totale de notre station de pompage sans oublier l'étude du zonage d'assainissement.

## Les comptes de fonctionnement et d'investissement

Globaux ont dégagé un excédent en clôture de **134,498,77 €**

La cérémonie du 8 mai 1945

Aura lieu à partir de 10h30 au monument aux Morts

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**VENDREDI 24 AVRIL À 20H**

### 1.1 COMPTES DE GESTION et ADMINISTRATIF 2008

Les comptes de gestion et administratif pour l'exercice 2008 font apparaître un résultat positif de clôture de **77.199,07 €** sur un budget général de fonctionnement de **576.899,04 €**. Le budget d'investissement quant à lui fait apparaître un déficit de clôture de 10.821,37 € sur un budget global de **76 338.76€**.

### 1.3 - COMPTES DE GESTION et ADMINISTRATIF 2008 DU SERVICE DE L'EAU

Les comptes de gestion et administratif de fonctionnement du service de l'eau font apparaître pour l'année 2008 un solde positif de clôture de **26 255.12 €** sur un budget global de **71.076,38 €**

Les comptes de gestion et administratif d'investissement du service de l'eau font également apparaître un excédent de clôture de **24 543.55€** sur un budget global de **59 831.29€**

### 1.5 - COMPTES DE GESTION et ADMINISTRATIF 2008 DE L'ÉCOLE.

Les comptes de gestion et administratif de fonctionnement de l'école élémentaire font apparaître pour l'année 2008 un solde positif de clôture de **10.877,57€** sur un budget global de **117.980,40€**

Les comptes de gestion et administratif d'investissement de l'école élémentaire font également apparaître un excédent de clôture de **6.444,83€** sur un budget global de **19.386,74€**

### 1.2 BUDGET PRIMITIF 2009

Le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année 2009 est fixé à **590.204,58 €** et le budget d'investissement est fixé à **615 043.37€**. Ce dernier devrait nous permettre de financer des travaux importants tels que ceux de la cantine/garderie et de la station de captage de l'eau

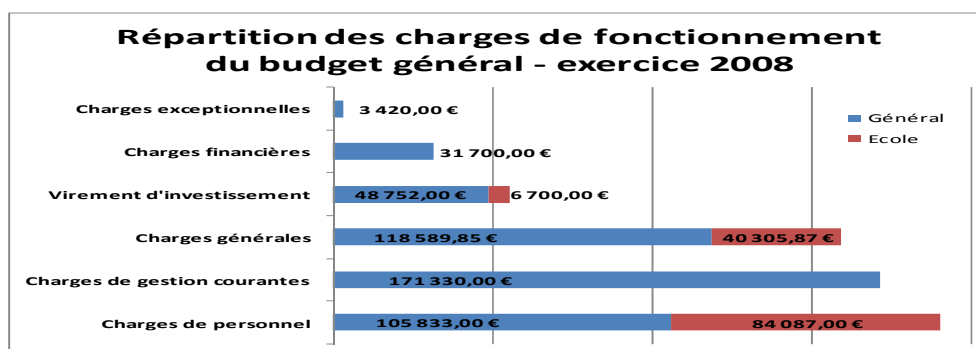
### 1.4 - BUDGET PRIMITIF 2009 DU SERVICE DE L'EAU

Le budget prévisionnel 2009 en fonctionnement du service de l'eau est établi à **115 455.12 €** et celui d'investissement pour un montant de **88 785.67€**

### 1.6 - BUDGET PRIMITIF 2009 DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Le budget prévisionnel 2009 en fonctionnement de l'école élémentaire est établi à **129.927,5€** et celui d'investissement pour un montant de **30.629,23 €**.

### 1.8— RÉPARTITION DES DÉPENSES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2008



## **1.7— TAUX 2009 DES TAXES LOCALES**

Une augmentation de **3% des taux des taxes locales** a été fixée et votée en conseil municipal le 27 mars 2009. Les taux des quatre taxes locales sont dès lors fixés comme suit :

- Taux de la taxe d'habitation : 8,67 % : soit un apport de 115 918,00 €
- Taux du foncier bâti : 15,92 % : soit un apport de 123 348,00 €
- Taux du foncier non bâti : 60,27 % : soit un apport de 32 068,00 €
- Taux de la taxe professionnelle : 10,27 % : soit un apport de 63 171,00 €

## **2 - TRAVAUX**

### **2.1—ÉCOLE : PROJET CANTINE / GARDERIE : CHOIX DU CANDIDAT ET DE L'ORGANISME DE COORDINATION ET DE CONTRÔLE TECHNIQUE :**

La société OBM a été retenue par la commission d'appel d'offres pour le projet de Cantine/garderie de l'école élémentaire. Cette société a proposée un devis d'un montant de **336 891€ HT** auquel des options diverses pourront être ajoutées. Nous avons retenu parmi celles-ci :

- . Un abris de poubelle pour un montant de 400 € HT ;
- . L'habillage de façade par sept panneaux pleins en brique pour un montant de 9166 € HT.

Une remise de 1% nous est accordée, ce qui se traduit par un **prix global de 342 993.18€ HT (TVA de 67 226.66€)**. Cette proposition définitive a été validée en conseil municipal le 13 mars dernier.

Notez que les abords de l'école seront remis en état par la plantation d'arbres fruitiers et la confection d'un jardin potager pour les enfants de l'école.

Les subventions demandées, à la DGE (Dotation Globale d'Équipement) et au Conseil Général, nous permettent de financer cet ensemble à hauteur de 75%. Une subvention parlementaire sera également demandée. La société NORISKO est retenu comme organisme de contrôle. Ces prestations s'élèveront à 3337 €

### **2.2 RÉFECTION DE LA SALLE DES FÊTES**

Les travaux de réfection de la salle des fêtes sont achevés. L'espace cuisine a été transformé en créant une zone de lavage indépendante de la zone de préparation des repas et l'aménagement intérieur entièrement revu avec du matériel moderne aux normes en vigueur.

Les sanitaires ont été également rénovés avec la création d'un WC pour personne en situation de handicap et le remplacement des cuvettes et lavabos.

La salle polyvalente a fait peau neuve, avec la réfection de son plafond et de son éclairage. Les peintures de l'ensemble du rez-de-chaussée ont été refaites. L'entrée a été modifiée et un auvent protège désormais la nouvelle porte d'entrée. Le montant des travaux s'est élevé à 52 720,00 € HT.

Ces travaux ont été subventionnés à 79%.

Ces subventions nous ont été attribuées par le Conseil général (11 100 €), la DGE (11 100 €) Le Député (2 000,00€), et le Sénateur (17 650,00 €).

### **2.3 ALARME ÉCOLE ET MAIRIE**

Suite aux intrusions répétées ces dernières semaines au sein de ces bâtiments, l'installation d'une alarme a été étudiée et la Société CHUBB a été retenue avec un devis s'élevant à 3506 € TTC pour l'école. Une extension de l'installation pour la future cantine garderie sera envisagée.

L'installation d'une alarme à la mairie s'élève à 2011,14 € TTC. Des subventions seront demandées au titre de la DGE et du auprès du Conseil Général. Elles pourraient atteindre 55% du total.

**Les taxes locales d'imposition devraient apporter au budget principal 2009 de la commune la somme de 335 405,00 €**

**Le 5ème tour cycliste de l'intercommunalité de communes Yonne Nord se déroulera le dimanche 31 mai. Les coureurs partiront de Villeneuve la Guyard et traverseront les 23 communes. Deux passages sont prévus dans Michery. L'arrivée se fera à Villeblevin**



## COMMUNE DE MICHERY

Michery

10 place de la mairie 89140 MICHERY

Téléphone : 03 86 96 35 05

Télécopie : 03 86 96 48 20

Messagerie du secrétariat :

mairie-michery2@wanadoo.fr

messagerie du service communication

communication.michery@wanadoo.fr

Retrouvez les comptes rendus succincts des procès verbaux du Conseil Municipal sur le panneau d'affichage devant la mairie et sur le site Internet de Michery : <http://www.michery.fr>

## 4 - LA VIE DES ASSOCIATIONS

**Le Comité des fêtes** organise un vide greniers le **dimanche 10 mai de 7h à 18h** place de la mairie. Pour vous inscrire contacter Monsieur **Patrice Pilon** au **03 86 67 03 71**.

**L'AML** organise une soirée COUSCOUS à l'étang de la Vandoise **samedi 25 avril à partir de 19h**.

**Prix par personne : 20 €** Pour réserver prendre contact avec **Mme ou M. LEMESLE** au **03 86 67 21 26**.

**La SIXTOISE** organise son 4<sup>ème</sup> enduro carnassiers **les 25 et 26 avril** prochains à l'étang de SIXTE

### 2.4 ÉTUDE DE ZONAGE POUR L'ASSAINISSEMENT

Une répartition de la commune entre assainissement collectif et non collectif a été faite et sera **présentée en réunion publique** dans le courant de l'année 2009 (probablement en Septembre 2009). Une délibération pour le montage de la réunion publique devra être prise par les conseillers municipaux qui ont tous participé à la définition des zones respectives.

### 2.5 LA SIGNALÉTIQUE

Améliorer la signalétique à Michery a été très rapidement une préoccupation de la municipalité. Après une première étude menée en aout 2008 et présentée en conseil municipal, il a été décidé dans un premier temps, que seraient renouvelées les plaques de rues vétustes et seraient installées celles manquantes. Notre service technique a donc posé une vingtaine de nouvelles plaques de rues à Sixte, Chalopin et dans le village. Aujourd'hui, elles permettent à chacun d'atteindre sa destination facilement. Dans un second temps, nous mettrons en place des panneaux indicateurs signalant les équipements publics (mairie, cimetière, salle des fêtes, école, église ... ) ; positionnés aux endroits stratégiques, ils permettront aux visiteurs de Michery de s'orienter plus aisément, et leur offriront un meilleur accueil.

### 2.6 ÉQUIPEMENT DU SERVICE TECHNIQUE :

Le Conseil Municipal a voté en séance du 13 mars 2009 l'achat de nouveaux matériels pour le service technique. Il s'agit d'un matériel de traitement phytosanitaire et d'une machine à balayage adaptable sur le Micro tracteur. Pour financer ces nouveaux matériels, un prêt de 10 000 € a été demandé auprès du Crédit Agricole de Pont sur Yonne à un taux de 3.86%. Le matériel a été livré courant mars, il donne entière satisfaction.

## 3 - L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

### **4.1 INSCRIPTION A L'ÉCOLE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2009**

Vous pouvez **dès maintenant** inscrire les enfants nés en 2006 et avant au secrétariat de la mairie.

**La première démarche consiste à vous présenter en mairie.**

Il vous conviendra ensuite, muni du récépissé de votre inscription remis en mairie, de rencontrer la directrice de l'école.

L'inscription faite en maternelle est reconduite automatiquement, même lors du passage à l'école élémentaire.

**Les dernières inscriptions pourront être réalisées lors de la visite des locaux de l'école prévue le samedi 6 juin 2009 à 14 heures.**

**Les familles doivent fournir les pièces suivantes :**

- le livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance de l'enfant ;
- un justificatif de vaccination de l'enfant comme le carnet de santé (en cas de contre-indication, merci de fournir un certificat médical) ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois, (quittance de loyer, facture de téléphone, d'électricité, promesse de vente, de bail, etc.)